



Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2018 – 06 DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

relatif à

La réfection de l'enrobé d'un tronçon de la route Industrielle

Préavis à caractère d'urgence

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

La direction générale de la mobilité et des routes DGMR, division entretien, a planifié des travaux de mise en conformité de la RC 790-B-P sur les Communes d'Aigle et d'Ollon et des crédits ont été adoptés par le Grand Conseil en début de cette année.

2) HISTORIQUE

La route Industrielle avait été financée par l'entreprise Tamoil lors de son installation dans la plaine du Rhône. Elle a été remise aux Communes d'Aigle et d'Ollon, avec la charge de l'entretien.

Le 17 octobre 2013, une convention a été signée entre le Canton et les Communes pour le transfert de cette route entre le giratoire de la Mêlée à Aigle et La Moutonnerie à Ollon, raccordement sur la route de Villy-Collombey.

Cette décision était basée sur l'importance de cette route qui relie les deux pôles de développement économiques formés par la zone industrielle et commerciale d'Aigle et celle de la commune de Collombey. Elle peut également servir de voie de débord lors de surcharge de l'autoroute N9 entre les sorties d'Aigle et de Saint-Triphon ou lors de fermeture de ce même tronçon. Son usage ne correspond donc plus à l'utilisation usuelle d'une route communale.

La partie entre Landi et environ 200 mètres avant le giratoire de la Mêlée est considérée comme route cantonale, traversée de localité. L'entretien nous appartient.

3) CONTEXTE ACTUEL

Nous avons entretenu cette route selon les normes VSS avec un revêtement d'environ 13 à 14 cm d'épaisseur, en 2005, 2006, 2007. Ces normes ont changé et nous devons poser environ 25 cm en trois couches. Le tronçon à reprendre actuellement a été réfectionné en 2002.

Depuis, y compris le giratoire de la STEP, jusqu'au droit du chemin de la Mêlée, la route a été refaite en 2011, selon les nouvelles normes.

4) DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux de la DGMR ont fait l'objet d'une mise au concours, selon la procédure ouverte des marchés publics. Le consortium Camandona-Grisoni a remporté le marché avec des prix inférieurs au marché actuel d'environ 20 %.

Le travail consiste en le rabotage de l'entier de l'enrobé. La structure sera contrôlée au niveau de la portance, avec des essais de résistance à la compression (ME). Le réglage de la planie se fera avec les matériaux rabotés. Il sera ensuite posé deux couches, intégrant environ 20 % des déchets de rabotage et une année après la couche de roulement définitive.

La définition des couches est la suivante :

Couche de fond, épaisseur 12 cm, enrobé AC T 32 H
Couche de liaison, épaisseur 10 cm, enrobé AC B 22 H
Couche de roulement, épaisseur 3 cm, enrobé AC MR 8
Soit au total 25 cm d'enrobé

Le marquage routier de l'axe de la route, sur la deuxième couche, sera fait avec une peinture simple et après la pose de la couche de roulement, le marquage définitif sera fait, pour les deux bords de chaussée par un trait continu et l'axe en traitillé.

Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux, se décompose comme suit :

		Totaux
Travaux du revêtement bitumineux	SFr.	393 948.00
Travaux de marquages	SFr.	7 415.00
Divers et procédures, env. 5 %	SFr.	20 000.00
Total	SFr.	421 363.00
TVA 7.7%	SFr.	32 444.95
Total du crédit demandé	SFr.	453 807.95
A ce montant nous devons déduire les subsides, soit 46.9 %	SFr.	212 835.95

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La DGMR a proposé la réalisation de ces travaux avec les prix validés pour leur chantier et propose de nous accorder les subsides, relatifs à la réfection des routes en traversée de localité, soit d'environ 46.9 % du coût global. Il s'agit donc d'une opportunité à ne pas manquer.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Les travaux commenceront du côté d'Ollon et se termineront sur notre commune selon le programme suivant :

Etape 1	du carrefour de la Moutonnerie à l'étang, du 5.3 au 13.4.2017
Etape 2	de l'étang aux passages à niveau, du 16.4 au 27.4.2018
Etape 3	des passages à niveau à Landi, du 30.4 au 22.6.2018
Etape 4	tronçon Commune d'Aigle, du 22.6 au 31.7.2018
Etape 4	couche de roulement (tapis), du 26.8 au 9.9.2019

Il n'y a pas de procédure administrative pour ce dossier qui sera géré par la DGMR.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Ceux-ci s'arrêtent uniquement entre l'état existant et des aménagements répondant aux normes actuelles en matière de sécurité routière.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mobilité, respectant et favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total est de Fr. 453'800.- TTC, duquel sera déduit le subside cantonal de 46.9 %

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

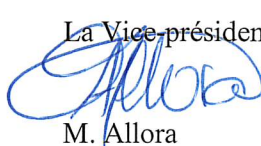
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

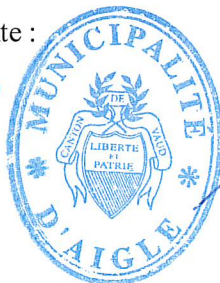
- Vu le préavis n° 2018- 06 du lundi 26 février 2018
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

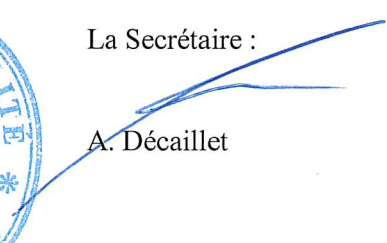
DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 453'800.-- TTC pour la réfection de l'enrobé d'un tronçon de la route Industrielle
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 453'800.- TTC, sous déduction du subside de Fr. 212'835.-, soit Fr. 240'965.-
3. d'approuver le financement tel que proposé. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-présidente :

M. Allora



La Secrétaire :

A. Décaillet

Annexes : 2 plans

Municipale déléguée : Mme M. Allora

Tronçons des routes cantonales en traversée de localité

